

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mars, les membres du Comité syndical se sont réunis à Garlin sous la présidence de Mme Michèle PLANTÉ.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	16
Dont suppléants	2
Dont représentés	0
Votants	
Dont pour	16
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, M. CAU-MIL Thierry, M. DARBO Nicolas, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, Mme LARROUDE Jacqueline, M. LESCOLLE Grégory, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, M. MONSEGU Michel, M. PISSONDES Axel, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme VOEGELI Noémie.

Etaient excusés :

Mme BITAILLOU, M. COUET-LANNES Patrick, Françoise, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha.

Secrétaire de séance : Mme MAILLOT Marie-Christine

N°2023-B5 – FINANCES – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CRÉDIT DE TRÉSORERIERAPPORT

La Présidente expose au Comité Syndical la nécessité d'ouvrir un crédit de trésorerie d'un montant de 100 000 € afin de couvrir d'éventuels besoins de trésorerie dans l'attente de percevoir les subventions, des recettes de l'exercice 2022 et des contributions des communes 2023.

Aussi, après consultation de trois établissements bancaires, le Crédit Mutuel Midi-Atlantique et la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes ont proposé une offre :

Autorisation de crédit	Durée	Paiement des intérêts	Taux	Frais d'engagement	Commission de non utilisation
CREDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE 100 000 €	12 mois	Trimestriel sur facture	EURIBOR 3 Mois (2.638%) + marge de 0,65 %	100 €	0,10 % du montant non utilisé
CAISSE D'ÉPARGNE 100 000 €	12 mois	Mensuel en débit d'office	€STER (2.398%) + marge de 0.50 %	350 €	0,30 % du montant non utilisé

La simulation est la suivante pour la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes :

Encours	Intérêts/j =encours* (€ster+marge)/360	Non utilisation	Intérêts/j =non utilisé*taux/360	Cumul (j) = sommes intérêts	Coût/an	Frais d'eng.	Coût total
60 000 €	4.830	40 000 €	0.333	5.163	1858.68	350	2208.68 €
90 000 €	7.245	10 000 €	0.083	7.328	2638.08	350	2988.08 €
100 000 €	8.050	0 €	0	8.050	2898.00	350	3248,00 €

La simulation est la suivante pour le Crédit Mutuel Midi Atlantique :

Encours	Intérêts/j =encours* (€ster+marge)/360	Non utilisation	Intérêts/j =non utilisé*taux/360	Cumul (j) = sommés intérêts	Coût/an	Frais d'eng.	Coût total
60 000 €	5.48	40 000 €	0.111	5.591	2012.76	100	2112.76 €
90 000 €	8.22	10 000 €	0.027	8.247	2968.92	100	3068.92 €
100 000 €	9.13	0 €	0	9.133	3287.88	100	3387.80

La proposition de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes est la plus intéressante, bien que les frais d'engagement soient plus importants que pour le Crédit Mutuel Midi Atlantique. Il conviendra de négocier les frais d'engagement auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes pour un montant de 250 €.

Ce financement s'avère nécessaire pour financer la paie de mars 2023 et les factures courantes de janvier et février 2023.

DÉCISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

AUTORISE Madame la Présidente à ouvrir cette ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 100 000 € auprès du Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes selon les conditions ci-dessous et à signer tout document s'y rapportant :

Autorisation de crédit	Durée	Paiement des intérêts	Taux	Frais d'engagement	Commission de non utilisation
CAISSE D'EPARGNE 100 000 €	12 mois	Mensuel en débit d'office	€STER (2.398%) + marge de 0.50 %	250 €	0,30 % du montant non utilisé

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Michèle PLANTÉ

SYNDICAT DES ÉCOLES
DE LA RÉGION DE GARLIN
64330 GARLIN